

Assemblée générale de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

Vendredi 20 juin 2014

Moussy-le-Vieux



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

SOMMAIRE

Rapport moral du Président sur l'exercice 2013	page 2
Rapport d'activités 2013 par le Directeur général	page 7
Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2013	page 21
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2013	page 24
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées	page 26
Bilan au 31 décembre 2013	page 30
Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013	page 32
Budget 2014	page 34
Élections des administrateurs et vote des résolutions	page 35
Note explicative de la procédure de vote	page 36
Liste des candidats aux postes d'administrateur	page 37
Curriculum vitae des candidats aux postes d'administrateur	page 38
Résolutions soumises au vote	page 44

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT POUR L'EXERCICE 2013

Cette année encore nous sommes réunis à l'occasion de notre assemblée générale et je vous remercie de votre présence.

Nous rendons tout à l'heure hommage à nos fondateurs et à nos anciens, en nous inclinant sur leur tombe. Nous n'oublions pas les 125 camarades ainsi que les épouses qui nous ont quittés pendant ces derniers mois.

Je citerai en particulier :

- Antoine du Passage, vice-président d'honneur de l'UBFT et président fondateur de la Fondation des « Gueules Cassées »,
- Bernard Simon, délégué du Haut-Rhin,
- Roger Pont, délégué honoraire du Bas-Rhin,
- André Dépit, délégué pour la région de Vichy,
- Roger Gaillard, délégué honoraire d'Île-de-France,
- Roland Perrin, délégué honoraire de Lorraine, qui se sont dévoués de longues années au service de nos camarades.

Nous y associons nos camarades des OPEX morts au combat et ceux morts en service.

Nous pensons également à Jean-Paul Picot, petit-fils du colonel, avec lequel nous entretenons des contacts réguliers et chaleureux.

À leur mémoire, je vous demande d'observer quelques instants de recueillement...

Je vous remercie, et j'aborde maintenant le rapport moral pour l'année 2013 qui fait le point sur nos activités durant cette période.

Ce « rapport moral du Président sur l'exercice 2013 » vous a été communiqué en même temps que tous les autres documents relatifs à cette assemblée générale.

Le directeur général vous présentera dans quelques

instants son rapport d'activités et le trésorier fera le point sur les comptes de l'année 2013.

La vie de l'association en 2013

Cette année encore l'environnement économique a été fort incertain.

Ce contexte difficile a rendu délicate la tâche de tous les collaborateurs de l'association, et en particulier celle d'Olivier Roussel, notre directeur général, et celle de notre Trésorier, appuyés par notre comité financier. Je tiens à rendre hommage à tous, bénévoles, équipes de directions et personnel du siège et des domaines pour leur engagement, leur implication et leur constante et totale disponibilité, chacun à son niveau, dans la bonne marche de l'Union. Je les en remercie.

Les effectifs ont encore évolué : nous avons enregistré 80 nouvelles adhésions dont 37 au titre des OPEX, et 9 à celui des pompiers, gendarmes ou policiers. La majorité des nouveaux membres est atteinte de psychotraumatismes de guerre, maintenant bien reconnus et efficacement pris en charge par le service de santé des Armées.

Ces nouveaux membres, jeunes pour leur grande majorité, ont des modes de vie, des raisonnements et des préoccupations pleinement en phase avec leur génération. Il convient donc que nous nous approvisionnions mutuellement pour pérenniser les valeurs et les spécificités de l'UBFT : la solidarité et la chaleur humaine internes, fondements de notre association doivent être préservés.

Ces chiffres, à rapporter aux 125 décès que j'évoquais il y a un instant, font ressortir pour cette année une légère diminution de nos effectifs, confirmant l'inéluctable mouvement de baisse enclenché il y a quelques années.

Les décorations

Cette année a vu les mérites d'un certain nombre de nos camarades récompensés.

C'est ainsi qu'ont été nommés ou promus dans nos ordres nationaux :

- 24 dans la Légion d'honneur, dont 9 commandeurs, 14 officiers et 1 chevalier,
- 1 dans l'Ordre National du Mérite, au grade de chevalier.

Nous leur renouvelons nos chaleureuses félicitations.

Les Domaines

L'activité dans nos domaines a continué à se dégrader, en raison notamment de la situation économique générale qui s'est traduite par une baisse de la fréquentation et ce malgré la très forte implication et le dynamisme des responsables et des équipes, ce dont je les remercie. Les très lourds déficits pèsent toujours sur les résultats. La maîtrise des dépenses a atteint ses limites dans le contexte actuel en dépit de la recherche permanente d'économies de gestion et de fonctionnement. Ces contraintes auxquelles s'ajoute le taux de plus en plus faible de fréquentation des domaines par nos membres, dû entre autre au vieillissement, n'offre plus l'espoir d'un retour à l'équilibre dans la configuration actuelle.

De grandes actions ont donc été engagées pour relever ce défi et redresser cette situation.

Au Coudon, le chantier du nouvel EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est bien engagé. Les travaux de génie civil ont été réalisés dans l'été, la construction proprement dite est en cours. Nous disposerons donc bien au printemps 2015 d'un établissement de qualité de 111 lits pour accueillir

dignement nos membres, nos camarades anciens combattants et des résidents extérieurs confirmant bien par là notre engagement au service du monde combattant et de l'intérêt général.

Le conseil d'administration réfléchit à d'autres orientations pour assurer le développement de l'autre partie du domaine.

Parallèlement, l'accueil en court ou long séjour est évidemment maintenu.

Pour Moussy, nous avons poursuivi avec détermination et persévérance notre recherche d'une solution économiquement viable et en adéquation avec nos valeurs permettant de conserver ce domaine dans le patrimoine de l'association. Il s'agit de lui redonner une vocation d'intérêt général. Nous avons tenté par exemple de créer un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), comme nous le faisons au Coudon. Nous nous sommes heurtés au refus de transfert de lits de la part des autorités de santé et du conseil général du département. D'autres perspectives ont été étudiées et le sont encore, sans succès à ce jour, et rien ne permet de dire qu'elles déboucheront sur une solution raisonnable.

C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé, en début de cette année de mettre un terme à l'activité du domaine et de proposer à l'assemblée générale d'en autoriser, à titre conservatoire, la cession.

Ce n'est pas sans regrets ni émotion que ces décisions douloureuses ont été prises, mais il est temps de faire prévaloir le bon sens et la raison.

L'action sociale

Toujours fidèles à la poursuite de l'esprit de l'action initiée et engagée par nos fondateurs, nous nous

sommes attachés à maintenir l'utilisation prioritaire de nos ressources au service de nos camarades les plus démunis, membres de l'association, veuves et ressortissant du monde combattant, et même de certaines réalisations d'intérêt général afin d'atténuer autant que faire se peut le poids de leurs blessures ou de l'âge.

C'est dans ce sens que nous avons poursuivi notre première mission statutaire d'aide sociale à nos membres dont le montant cette année a dépassé les 2 millions d'euros, bénéficiant à plus de 600 camarades ou veuves dans la difficulté. Ce montant est en augmentation par rapport aux années précédentes, signe de besoins d'accompagnements grandissants.

Nous avons poursuivi notre aide à d'autres camarades à travers d'autres associations du monde combattant que nous soutenons. De plus nous avons participé à l'amélioration de l'équipement des établissements qui nous soignent et notamment l'Institution Nationale de Invalides et les hôpitaux militaires Bégin, Percy et Laveran de Marseille.

Nous sommes intervenus soit directement, soit par l'intermédiaire des Cellules d'Aides aux Blessés des Armées et de Solidarité Défense.

Mais l'action sociale est d'abord faite de soutien moral et humain de proximité et cette année encore vos délégués régionaux et départementaux ont largement agi dans ce sens.

Le monde médical et les structures médico-sociales reçoivent l'appui de notre fondation. Cette année encore, par le biais de son comité scientifique, elle a diffusé un appel à projets auprès de très nombreux services hospitaliers et

organismes de recherche. 38 dossiers de recherche ont été soutenus pour un montant de près de 1,1 million d'euros.

Les importants travaux de deux chercheurs, l'un concernant la traumatologie crânienne et l'autre la recherche sur les cellules souches gingivales ont vu leurs auteurs récompensés dans ce cadre.

De plus la Fondation des « Gueules Cassées » a poursuivi son financement pluri-annuel en partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer (IFRAD), avec d'autres grands mécènes, permettant au groupe hospitalier La Pitié Salpêtrière (Paris) de s'équiper d'un outil d'imagerie à la pointe de la modernité, (PET-IRM), dédié à la recherche sur les maladies neurodégénératives.

La Fondation poursuit également ses relations historiques et privilégiées avec le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph.

Il convient de rappeler que bien qu'une fondation n'ait statutairement pas de membres, ses nouveaux statuts approuvés au printemps 2012 l'autorisent dorénavant à apporter, en tant que de besoin, une aide morale ou matérielle aux personnes justifiant d'une blessure à la face ou à la tête reçue dans des conditions leur permettant d'adhérer à l'association. La pérennité des aides sociales aux « Gueules Cassées » est donc définitivement assurée. Et naturellement, la Fondation est également très impliquée dans les dossiers qui viennent d'être évoqués.

Le monde combattant

Les sept associations du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre ont constaté, au fil des mois, un sentiment unanime chez leurs membres

d'une progressive et irréversible dégradation des conditions dans lesquelles le droit à réparation s'exerce à leur endroit.

Il a donc été décidé de confier à Maître de Tienda-Jouhet, très compétente de longue date dans ce domaine fort complexe, une étude sur ce sujet, qui a fait ressortir de façon extrêmement criante les insuffisances et les imperfections de la réparation aux militaires blessés.

Ce dossier présenté sous l'égide du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre s'intitule : **Blessés pour la France, Blessés par la France**

Au service de la France

Grandeur et misère de nos blessés

30 propositions

Ce titre volontairement provocateur illustre parfaitement la triste réalité trop fréquemment constatée par nos camarades. Il a effectivement interpellé, comme nous le souhaitons, les hautes autorités destinataires impliquées dans la législation ou dans la mise en œuvre du Droit à Réparation et du Code des Pensions Militaires d'Invalidité.

Dès le mois de décembre de nombreuses réactions ont été enregistrées. Le ministre de la Défense a mis en place un groupe de travail placé sous l'autorité du Secrétaire Général de l'Administration. Il est constitué de six responsables du service de santé des armées, de la sous-direction des pensions et la direction des affaires juridiques de la défense et de la commission consultative médicale.

Des avancées significatives ont déjà été proposées et nous suivons attentivement l'évolution de ce dossier, sans relâcher notre pression.

En menant à bien cette importante initiative, l'UBFT éprouve avec fierté et satisfaction le sentiment d'agir dans le droit fil de la mission

originelle voulue par nos fondateurs : promouvoir la reconnaissance et le respect des droits acquis par les blessés au service de notre Nation.

Les actions de Mémoire

Elles se sont essentiellement orientées sur la préparation des importantes commémorations en 2014. Nous avons commencé à mettre sur pied un colloque : « Les Gueules Cassées, un nouveau visage... ».

La première session, « Histoire d'hommes, histoire d'institutions », fera le rappel de notre histoire.

La deuxième, « Essor de la chirurgie maxillo-faciale », traitera de notre apport à cette discipline et de ses perspectives.

Et enfin le troisième sujet retenu, « Souffrance et psychologie du soldat et de l'ancien combattant », permettra de faire le point sur la prise en compte des psychotraumatismes de guerre.

Chacune de ces sessions, animées par d'éminents intervenants français et étrangers, fera ressortir l'importance du rôle des « Gueules Cassées » dans ces sujets, pour hier, aujourd'hui et demain.

Placé sous le haut patronage du Président de la République, Chef des Armées, labellisé par la Mission du Centenaire, dont nous sommes membres du comité des mécènes, ce colloque se tiendra les 17 et 18 octobre prochains à l'École militaire - Paris.

La communication

Elle s'est développée selon deux axes :

- en interne avec la poursuite de l'enrichissement de notre magazine et vers nos délégués et nos collaborateurs,
- en externe notamment par une meilleure diffusion de notre magazine et une évolution permanente de notre site internet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

À la veille des grandes commémorations et tout particulièrement de celles de 1914-1918, période à l'origine de la création de notre association, et sans oublier le 70^e anniversaire de la Libération, l'UBFT est toujours très impliquée et active au profit de ses membres et de l'ensemble du monde combattant, et même si la vie n'est pas facile tous les jours, notre belle devise est plus que jamais d'actualité : « Sourire quand même ».

Henri Denys de Bonnaventure
Président

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant, conformément à l'article VIII des statuts, apporter un éclairage opérationnel sur les activités 2013 de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et, à titre d'information, sur celles de la Fondation des « Gueules Cassées » (FGC).

Votre association se compose statutairement, au 30 avril 2013, date d'arrêt de la liste électorale, de :

- 2 327 membres actifs,
- 339 membres associés,
- 15 membres d'honneur.

Au-delà des membres proprement dits, votre association apporte, conformément à ses statuts, son soutien aux 1 312 conjoints survivants de membres disparus, et 1 817 conjoints de membres vivants soit un total de près de 6 000 ressortissants.

Comme chaque année afin de vous apporter l'information la plus complète sur les activités de votre association, je traiterai successivement :

- les chiffres clés de la vie associative,
- la mission d'entraide au profit des membres et conjoints survivants,
- le mécénat externe,
- les délégations régionales,
- le Siège,
- le Domaine de Moussy,
- le Domaine du Coudon,
- la filiale CYP SAS, gestionnaire de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot »,
- la Française des Jeux,
- la Fondation des « Gueules Cassées ».

Les chiffres clés de la vie associative

L'équipe du Siège, composée de 14 collaborateurs au 31 décembre 2013, assure le fonctionnement des deux organismes (UBFT et Fondation des « Gueules Cassées »), dont je vais illustrer le volume par quelques chiffres significatifs :

- 7 514 correspondances ont été reçues, et 2 296 ont été envoyées par l'association dont certaines en des dizaines, voire des centaines d'exemplaires lorsqu'il s'agit de circulaires régionales ou nationales,
- 1 212 correspondances ont été reçues par la fondation, 120 correspondances ont été adressées par la fondation. Ce sont pour la plupart d'épais dossiers de recherche médicale,
- les courriers électroniques échangés sont de plus en plus nombreux et se comptent par plusieurs dizaines de milliers. Ils nécessitent la plus grande réactivité pour répondre aux attentes des correspondants,
- l'équipe du Siège a organisé ou préparé au cours de l'année 2013 :
 - 6 réunions du Conseil d'administration et 5 réunions du Bureau de l'UBFT,
 - 11 réunions de la Commission des aides individuelles,
 - 3 réunions de la Commission d'admission,
 - 5 réunions de la Commission des aides aux organismes externes,
 - 2 réunions du Comité financier,
 - 5 réunions du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre,
 - 19 réunions régionales en liaison avec vos délégués,
 - le séminaire annuel des délégués régionaux qui s'est tenu au Domaine de Moussy du 19 au 21 mars 2013,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

- l'Assemblée générale annuelle du 21 juin 2013,
- 4 réunions du Conseil d'administration de la Fondation des « Gueules Cassées »,
- 2 réunions du Comité scientifique de la Fondation,
- 3 réunions du comité d'organisation du colloque 2014,
- des réceptions de personnalités visant au développement de la notoriété des « Gueules Cassées » et au recrutement de nouveaux membres, notamment Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC), le Lieutenant-Colonel Thierry Maloux de la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT).

L'équipe du Siège effectue, tout au long de l'année, les travaux ci-dessous :

- la rédaction des procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil d'administration, en liaison avec le Secrétaire du Conseil,
- la rédaction des comptes rendus de l'ensemble des réunions préparatoires,
- la réalisation du « Magazine » : 4 numéros (325 à 328) ont été publiés au cours de l'année 2013, qui génèrent un indice de satisfaction élevé de la part de ses lecteurs,
- la mise à jour du site internet,
- la réalisation d'outils de communication : brochures, communiqués de presse, reportages vidéo... ainsi que des dossiers pédagogiques car le nombre d'étudiants intéressés par l'histoire des « Gueules Cassées » est grandissant à l'approche du Centenaire de la Grande Guerre,
- le début d'un plan de numérisation des archives photographiques et documents historiques de l'association,
- la comptabilité de l'ensemble des mouvements liés au fonctionnement général et aux centaines de virements mensuels des aides sociales,
- la gestion du patrimoine financier en liaison étroite avec les trésoriers de l'Association et de la Fondation,
- la gestion des ressources humaines dont l'effectif global était au 31 décembre 2013 de 45 salariés, ainsi répartis :
 - 14 au Siège,
 - 14 au Domaine de Moussy,
 - 17 au Domaine du Coudon,
 - La filiale CYP SAS, quant à elle, emploie actuellement 37 salariés représentant 31 postes « équivalent temps plein »,
- l'exploitation des chambres du Siège,
- l'entretien et la maintenance de l'immeuble,
- ainsi que de très nombreuses missions de représentation de l'Association.

Le Siège social apporte un soutien logistique à d'autres organismes qui, au terme d'une convention, occupent des locaux et participent aux frais de fonctionnement. Il s'agit de :

- la Fondation des « Gueules Cassées »,
- la Fondation du Souvenir de Verdun,
- l'Union des Aveugles de Guerre, ainsi que la Fondation des Aveugles de Guerre,
- l'Association Nationale des Anciens Prisonniers d'Indochine et l'Amicale des Anciens de la Loterie Nationale et du Loto qui tiennent une permanence ponctuelle.

La mission d'entraide

La mission statutaire d'entraide de l'UBFT se concrétise autour de 3 axes :

- l'aide sociale,

- la défense du droit à réparation,
- le soutien à l'obtention des décorations.

La commission des aides individuelles s'est réunie 11 fois. Elle a étudié 835 dossiers dont 807 ont été acceptés.

Le montant total dédié à l'entraide en 2013 s'élève à 2 427 727 M€ et se répartit ainsi :

- 164 allocations mensuelles versées à des membres ou veuves en difficulté,
- 31 allocations pour enfants handicapés,
- 107 allocations pour « études » qui sont versées sur les 10 mois de l'année scolaire,
- 143 aides ponctuelles et prises en charge des honoraires d'avocats pour la défense des droits à pension militaire d'invalidité,
- 5 allocations « mariages » et 8 allocations « naissances » ont été servies, signe de l'admission de jeunes nouveaux membres, militaires en OPEX et blessés en service,
- 384 abonnements à une téléassistance ont été pris en charge, dont un abonné au système de géolocalisation,
- et hélas, 123 allocations « obsèques » ont été versées à la suite de la disparition de nos membres.

En ce qui concerne la défense du droit à réparation, l'UBFT s'est vigoureusement impliquée aux côtés du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre dans la rédaction du dossier « Blessés pour la France ». Réalisée dans un esprit constructif, cette étude recense les principaux obstacles auxquels se heurtent, pour faire valoir leurs droits, les camarades anciens blessés pensionnés, confrontés avec l'âge à des aggravations de leurs infirmités, ou futurs pensionnés, blessés récents, physiquement et

moralement vulnérables. Cette étude suggère également trente propositions.

Sous l'impulsion du général de Lapresle, notre vice-président, elle a mobilisé tout au long du second semestre 2013 l'ensemble de l'équipe du Siège qui en a été la cheville ouvrière, en liaison avec Maître Véronique de Tienda-Jouhet tant pour la version « papier » que pour la réalisation du site internet :

www.pensionsmilitaires.com

Le suivi de ce dossier se poursuit sur l'année 2014.

Le mécénat externe

Chaque année, l'UBFT apporte un soutien financier à de grandes associations avec lesquelles un partenariat durable s'est forgé au fil du temps. Il s'agit :

Des « Ailes Brisées »

Au terme d'une convention signée en 1972, les « Ailes Brisées » ont confié la gestion de leur émission de Loterie Nationale aux « Gueules Cassées » qui, en contrepartie de cet apport de parts de marché, reversent chaque année à cette association 16 % du dividende perçu de La Française des Jeux.

Des associations composant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre

L'UBFT continue d'apporter un soutien annuel à quatre des associations constituant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, qui furent dans le passé « Emetteur de dixièmes de la Loterie Nationale » :

- la Fédération des Blessés Multiples et Impotents de Guerre,
- l'Union des Aveugles de Guerre,

- l'Association des Mutilés et Invalides de Guerre,
- la Fédération des Amputés de Guerre de France.

Le montant varie proportionnellement à l'évolution du dividende de La Française des Jeux. Il a été en 2013 de 59 000 euros pour chacune des 4 associations. Il sera de 80 000 euros en 2014.

L'UBFT répond également, conformément à sa mission statutaire, à des demandes de soutiens financiers qui sont analysées par la commission des aides aux organismes et institutions qui s'est réunie à 3 reprises, a étudié 89 dossiers, en a rejeté 54, et a apporté 35 réponses favorables.

Le montant des aides externes décidé en 2013 s'élève à près de 490 000 euros dont :

- 126 500 euros constituent des aides sociales indirectes au travers d'associations, notamment :

- l'association « Solidarité Défense » qui vient en aide aux militaires blessés en OPEX,
- l'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF),
- l'association « Tournesol », qui apporte du réconfort aux blessés par des spectacles dans les hôpitaux militaires,
- l'association « La voix des blessés médullaires, titulaires de l'article L115 » nouvellement admise au sein du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre,
- l'association des « Chiens-guides d'aveugles » pour un malvoyant de l'aire toulonnaise.

- 62 000 euros ont été versés au profit de projets à vocation médico-sociale, en particulier pour :

- l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy,
- le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides pour le financement de stages Handisport,
- les rencontres militaires blessures et sport

(RMBS) organisées par la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT). Ces rencontres ont permis à 49 blessés physiques et psychologiques de découvrir des activités sportives adaptées à leur handicap, parmi eux, 10 « Gueules Cassées »,

- 300 000 euros sont destinés au devoir de Mémoire, dont essentiellement :

- le Souvenir Français, qui perçoit au terme d'une convention, un soutien financier récurrent annuel de 200 000 euros,
- la Mission du Centenaire de la Grande Guerre, à laquelle 50 000 euros ont été apportés,
- le spectacle « La Passion des soldats de la Grande Guerre » en partenariat avec les « Ailes Brisées » constitué de lectures croisées de textes de Maurice Genevoix et Ernst Jünger relatant leur vie, de chaque côté du front depuis leur départ à la guerre jusqu'à leurs graves blessures aux Eparges en 1915,
- le comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation,
- le musée de l'armistice de Rethondes,
- la fondation Maréchal Lyautey.

Les délégations régionales

Vos délégués ont poursuivi leur mission de représentation de l'association, accompagnés de leurs porte-drapeaux lors des principales cérémonies patriotiques et de Mémoire.

Comme chaque année au printemps, un bilan de l'année passée et les perspectives pour l'année à venir ont été présentés à vos délégués régionaux, réunis en séminaire au Domaine de Moussy les 21 et 22 mars 2013.

Le maillage territorial est actuellement assuré par 38 Délégués régionaux ou départementaux et 19 Porte-drapeaux qui s'impliquent auprès des membres et des conjoints au sein de 22 délégations régionales.

Les nominations suivantes ont été décidées par le Conseil d'administration :

Nomination de Délégués régionaux et départementaux

- **M. Robert Abian** a été nommé Délégué départemental des Charentes-Maritimes afin de seconder Jean-Claude Montardy, pour la Délégation « Poitou-Charentes ».
- **M. Michel Marilly** a été nommé Délégué régional pour le Limousin. Il convient de se féliciter du volontariat de M. Marilly qui a permis de réactiver la délégation du Limousin qui était restée en sommeil, faute de candidat, depuis la cessation d'activité de Roger Gaillard.
- **M. André Jacques** a été nommé Délégué régional pour l'ensemble de la Normandie. **Jean-Louis Posière** a été élevé à l'honorariat.
- **M. Ludovic Masson**, jusqu'alors Délégué départemental, a été nommé Délégué régional pour l'Auvergne. **Jean Radejnovic** a été élevé à l'honorariat.
- **M. Brandicius Albericci** a été nommé Délégué départemental afin de seconder René Chiaramonti, pour la Délégation de Corse.
- **M. Rolf Stocker** a été nommé Délégué régional pour l'Île-de-France, pour Paris intramuros. Bien entendu, Bernard Luquet et Gérard Pinson poursuivent leur mission auprès des camarades résidant dans les départements d'Ile-de-France.

Nomination de Porte-drapeaux

- **M. Alain Berthelot**, a été nommé Porte-drapeau

pour les départements de Loire-Atlantique et de Vendée de la Délégation Poitou-Charente.

- **M. Philippe Quilan** a été nommé Porte-drapeau de la Délégation de Franche-Comté, à la suite de la démission de M. David Travadon donnée en raison de son emploi du temps très chargé de sportif handisport de haut niveau,
- **M. Roger Deschamps**, Porte-drapeau de la Délégation de Franche-Comté a été élevé à l'honorariat,
- **M. Daniel Fiat** a été nommé Porte-drapeau de la Délégation du Dauphiné.

L'ensemble de ces nominations, décidées par le Conseil d'administration, le sont pour des mandats de 3 ans renouvelables.

Chaque année, vos Délégués organisent une réunion régionale qui est l'occasion pour l'administrateur qui préside cette rencontre et au cadre du Siège qui l'accompagne de vous présenter, sous forme d'une projection informatisée et de reportages vidéo, les actions et les projets d'avenir de l'association et de la fondation.

Ces réunions sont des moments de retrouvailles et de chaleureuse camaraderie, grâce à l'implication des épouses de nos Délégués qui vous accueillent. Il est donc essentiel et agréable que vous y participiez nombreux.

Au siège social

Gouvernance et direction

À la suite de la démission d'Antoine du Passage, pour raison de santé, de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration en séance du 17 octobre 2013, conformément à l'article V des statuts a procédé à son remplacement provisoire par M. Patrick Remm. Son élection définitive est

soumise au vote de la présente Assemblée générale. André Matzneff ayant fait part de son souhait de se voir décharger de sa fonction de Secrétaire du Conseil, le Conseil d'administration du 11 février 2014 a nommé Patrick Remm « Secrétaire du Conseil ».

Patrick Remm s'implique depuis plusieurs mois dans la vie interne et externe de l'UBFT :

- il est membre de la Commission des admissions et de la Commission des aides sociales,
- il représente l'UBFT au sein du collège des fondateurs de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie,
- il est trésorier de l'ARPAH (Association pour la Réadaptation des Personnes Âgées Handicapées), organisme collecteur de fonds pour la rénovation des maisons de retraite de l'ONAC.

Patrick Remm est également administrateur de la Fédération Nationale André Maginot. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques.

En ce qui concerne la direction de l'Association, Patrice Rézeau, après 34 années d'implication dévouée en qualité de cadre administratif puis de directeur adjoint chargé de la vie associative, a souhaité cesser ses activités à la fin de l'année 2013. Le Conseil d'administration l'a nommé « Membre d'Honneur ».

Il a été fait appel au mois d'octobre 2013 à Alain Bouhier pour succéder à Patrice Rézeau. Alain Bouhier est lui-même « Gueule Cassée », policier blessé en service. Sa prise de fonction a été facilitée par la connaissance du fonctionnement de l'association qu'il avait acquise en sa qualité de Délégué de la région niçoise et par les bonnes pratiques, de grande qualité humaine, qu'il a

su créer vis-à-vis des membres et veuves de sa délégation.

Mme Roselyne Binon-Loïs, après 32 ans de carrière au sein de notre service comptable a également mis un terme à ses activités. Mme Nabila Falek a été recrutée, au mois de mai 2013, pour lui succéder au poste de chef comptable.

Je renouvelle mon message de bienvenue à Nabila Falek et Alain Bouhier au sein de l'équipe du Siège, et salue chaleureusement leurs prédécesseurs pour nos longues années de collaboration.

L'immeuble du Siège social

Le projet de recherche d'un nouvel immeuble pour abriter le Siège social n'a pas donné de résultat conforme à nos souhaits de trouver un immeuble mieux adapté aux missions de l'association et de la fondation, totalisant suffisamment d'espace pour accueillir d'autres associations du monde combattant, accessibles aux personnes à mobilité réduite et situé dans un quartier central de la capitale.

Ce projet a été mis en sommeil. Toutefois si une opportunité répondant aux critères énoncés se présentait, il pourrait être réactivé.

L'immeuble de la rue d'Aguesseau nécessite un plan d'entretien pluriannuel qui a débuté en 2013 par la mise aux normes des armoires électriques et de la centrale de détection incendie.

Il se poursuivra en 2014 notamment par le remplacement de la chaufferie, l'amélioration du réseau Wifi, des travaux de réhabilitation des chambres et de la loge.

La cotisation annuelle

L'Assemblée générale 2013 a porté le montant de la cotisation annuelle à 5 euros.

Le paiement de cette cotisation par les nouveaux membres, dont le montant demeure symbolique démontre leur volonté d'appartenance et d'attachement à l'association. Il donne ainsi le droit de vote lors de l'Assemblée générale et est indispensable à la prise en compte de toute demande d'aide sociale.

Par exception, les membres qui avaient payé une cotisation à vie, sous l'emprise des anciens statuts, n'ont pas de cotisation annuelle à payer.

Aussi en tout début de chaque année, sera rappelée la nécessité d'être à jour de votre cotisation avant la fin du mois de mars. Soyez en remerciés par avance.

Les Domaines

Depuis de nombreuses années, votre attention a été attirée dans ce rapport d'activités sur la faiblesse de la fréquentation de nos domaines de Moussy et du Coudon par les membres de l'Union et leur famille, malgré une stabilité des tarifs depuis plusieurs années.

L'une des principales raisons est le vieillissement des membres de l'Union et, hélas, la disparition de ceux qui y étaient les plus attachés pour y avoir longuement séjourné en convalescence après leur blessure.

Le Domaine de Moussy

En ce qui concerne les activités du Domaine de Moussy, l'année 2013 a été lourdement impactée par la crise économique qui a vu se réduire le chiffre d'affaires. Les associations et entreprises ont nettement diminué leurs budgets pour l'organisation de leurs réunions, assemblées, repas de cohésion...

11 201 repas ont été servis en 2013 en diminution de 12 % par rapport à 2012, et 1 740 nuitées ont été enregistrées en diminution de 23 %.

Le chiffre d'affaires 2013 est de 402 335 euros, contre 485 000 euros en 2012 soit en diminution de 17 %.

Le résultat de fonctionnement 2013 est déficitaire de 1 393 922 euros, et s'élève à 1 742 669 euros si l'on y ajoute les amortissements, produits et charges exceptionnels.

Dans leur volonté d'apporter au Domaine de Moussy de nouvelles activités lui redonnant durablement une vocation d'utilité générale, le président et le directeur général se sont lourdement investis, en liaison avec des consultants extérieurs, au cours des dernières années et tout particulièrement en 2013 pour rechercher des solutions visant à maintenir l'exploitation de Moussy.

La principale piste de recherche était, avec l'accord du conseil d'administration, comme c'est le cas pour le Coudon, de créer un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

La politique nationale actuelle de prise en charge des personnes âgées n'est malheureusement pas orientée vers l'augmentation du nombre de maisons de retraite. Le département de Seine-et-Marne étant l'un des mieux pourvus, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le Conseil général de Seine-et-Marne n'ont pas accueilli favorablement notre projet de transfert sur le Domaine de Moussy de 3 établissements regroupant 64 lits qui auraient pu nous transmettre leur exploitation. Et ceci, malgré l'appui des élus des communes environnantes, qui étaient et demeurent intéressés par la création d'un lieu d'accueil pour leurs aînés. D'autres voies ont été explorées avec des institutions reconnues telles que la Croix-Rouge, l'Association des Paralysés de France, la Fondation

Hôpital Saint-Joseph, le Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, l'Association Lino Ventura... notamment en vue de la création d'un établissement à vocation sanitaire de prise en charge de traumatisés crâniens. Malheureusement la réponse est toujours liée à la politique sanitaire et médico-sociale : le département de Seine-et-Marne est très bien équipé. De plus les personnes handicapées souhaitent résider dans un environnement qui leur permet de développer leur autonomie en effectuant par eux-mêmes les actes de leur vie sociale, et le village de Moussy-le-Vieux demeure, à ce jour, dans un environnement rural, sans commerce, malgré l'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et le projet du Grand Paris.

C'est pourquoi devant la très faible fréquentation du Domaine par les membres de l'association, devant l'augmentation du déficit de fonctionnement et l'impossibilité de porter un projet de création d'un établissement à vocation médico-sociale ou sanitaire, le Conseil d'administration a été contraint de prendre la décision de mettre un terme aux activités du Domaine de Moussy à compter du 15 juillet 2014.

Comme indiqué par le président dans son rapport moral, la décision de mise en sommeil de ce domaine, qui a accueilli en séjours de convalescence et de vacances tant de « Gueules Cassées » de la Grande Guerre à celle d'Algérie, n'est pas prise sans un lourd sentiment de tristesse et d'émotion de la part des administrateurs et de votre directeur général qui va devoir mener cette opération et accompagner les 14 salariés, direction et personnel du Domaine de Moussy, qui se sont dévoués depuis de longues années au service et pour le bien-être des « Gueules Cassées ». Il convient de leur rendre hommage.

Nous continuons à nous battre en espérant trouver une solution qui permettrait de redonner une mission d'intérêt général au Domaine de Moussy. Cependant il est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale une résolution autorisant la vente du Domaine de Moussy dans l'hypothèse où une offre d'achat conforme aux intérêts de l'UBFT serait faite.

Cette autorisation de vente est demandée à titre conservatoire car il faut être conscient que la procédure de cession sera longue pour des raisons juridiques réglementant l'aliénation de biens immobiliers appartenant à une association reconnue d'utilité publique. Une estimation par le service France Domaine et l'autorisation du Préfet de Paris doivent être obtenues. Aussi, si pendant la durée de cette procédure, une solution permettant de conserver le domaine de Moussy dans le patrimoine de l'UBFT était trouvée, la procédure de vente serait interrompue.

Si tel n'était pas le cas, nous devons nous préparer à tourner une page de l'histoire de notre belle association afin de lui permettre de remplir d'autres missions conformes aux attentes d'aujourd'hui : le soutien social à nos membres et leurs épouses qui souhaiteront vieillir le plus longtemps possible chez eux, dans leur région, au plus près de leur famille, l'accompagnement juridique des nouvelles « Gueules Cassées » blessées en OPEX, la recherche médicale...

Bien entendu, en cas de vente du domaine, le Carré des « Gueules Cassées » au cimetière de Moussy continuera d'être régulièrement entretenu, et un pèlerinage annuel sera organisé sur les tombes de nos fondateurs et de nos camarades. De même le monument des fondateurs serait transporté au Domaine du Coudon.

Le Domaine du Coudon

L'année 2013 est une année complexe et transitoire pour le Domaine du Coudon dont l'EHPAD a été détaché au mois de décembre 2012 et confié à la CYP SAS, filiale dont l'UBFT est l'unique actionnaire.

Le domaine a ainsi perdu provisoirement 20 chambres du bâtiment « Olivier » pour la durée de construction des bâtiments du futur grand EHPAD dont la construction, en 2 phases, se terminera à la fin de l'année 2015.

Comme pour Moussy, les effets de la crise économique se sont fait ressentir sur la fréquentation du Domaine du Coudon par les groupes.

Les chiffres sont donnés à titre d'informations statistiques mais non comparables à ceux de l'année antérieure en raison du transfert des 25 résidents de l'ancien EHPAD vers la « Résidence Colonel Picot ».

22 221 repas ont été servis en 2013, et 7 902 nuitées ont été enregistrées.

Le chiffre d'affaires 2013 est de 970 863 euros.

Le résultat de fonctionnement 2013 est déficitaire de 889 180 euros, et s'élève à 1 377 171 euros si l'on y ajoute les amortissements, produits et charges exceptionnels.

Pour l'avenir du Domaine du Coudon après la construction du nouvel immeuble de l'EHPAD, des recherches de solutions pour l'utilisation des bâtiments et équipements existants sont menées (chambres du « Mimosa » et de l'« Olivier », restaurant, salles de séminaires et équipements sportifs...).

Elles donnent lieu à des études juridiques, en liaison avec nos avocats conseils, qui doivent

permettre de nous orienter vers des pistes qui nécessiteront probablement une nouvelle évolution des statuts de l'UBFT afin de préparer l'avenir.

L'une des solutions pourrait être la transformation d'une partie du domaine en Résidence Séniors, devenant ainsi la première étape d'une filière gérontologique permettant d'accueillir des personnes âgées autonomes, seules ou en couples, et de les accompagner sereinement dans une unité de lieu au fur et à mesure de leur perte d'autonomie. Les 10 studios du bâtiment « Olivier » peuvent actuellement accueillir des membres de l'UBFT, autonomes, en long séjour. Trois sont d'ores et déjà occupés par des « Gueules Cassées » et des demandes commencent à nous parvenir. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous y installer, le meilleur accueil vous y sera réservé.

L'EHPAD Résidence Colonel Picot

La Résidence Colonel Picot héberge actuellement à sa pleine capacité 40 personnes âgées dans les bâtiments « Bougainvilliers » et « Olivier ». Une liste d'attente est ouverte.

L'année 2013 a été consacrée aux démarches préalables au chantier de construction des nouveaux bâtiments qui permettront d'accueillir 111 personnes âgées à la fin de l'année 2015 :

- les arbres remarquables : vieux oliviers, platanes, figuiers ont été déplacés au mois d'avril et mis en jauge en vue de leur replantation dans le futur environnement,
- le permis de construire a été délivré par Mme Christiane Hummel, Sénateur-Maire de La Valette-du-Var le 15 mai 2014. Il n'a fait l'objet d'aucun recours de la part des tiers. Nous tenons à remercier le service « Urbanisme » de la commune pour sa diligence et étroite collaboration sur ce dossier,

- les travaux préparatoires de terrassement ont été réalisés au mois de juin et juillet 2013 : 14 000 m² de terre et de roches ont été déplacés,
- l'entreprise Berthouly, basée à Montélimar, a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres,
- le chantier de construction a débuté au mois de novembre 2013,
- la pose officielle de la première pierre a été organisée lors de la présentation des vœux du Conseil d'administration le 23 janvier 2014.

Un comité de pilotage (COFIL) se réunit deux fois par mois sur le site du Coudon pour le suivi du chantier et la définition du projet final dans l'optique d'aboutir à la réalisation d'un établissement de référence dans la prise en soins des personnes âgées.

À la fin du mois d'avril 2014, l'avancée du chantier est conforme au planning malgré la forte pluviométrie du début d'année.

Nos résidents sont entourés par une équipe de personnels soignants, hôteliers et administratifs dévoués dont la tâche n'est pas facile en cette période de travaux. Je les remercie de mener leur mission avec humanité et dans l'esprit de toujours des « Gueules Cassées ».

Nous devons nous associer à toute l'équipe de la Résidence Colonel Picot et du Domaine qui a eu la tristesse de voir partir pour toujours 9 résidents, tous hébergés au Coudon depuis de longues années, avec lesquels de solides liens d'affection avaient été tissés. Nous ne les oublierons pas.

Et malgré tout, la vie du Domaine du Coudon continue, vous pouvez venir y séjourner dans les studios du rez-de-chaussée du bâtiment « Olivier » ainsi que dans les chambres du bâtiment « Mimosa ». Malgré le lancement des travaux, un

sentiment de satisfaction générale a été ressenti de la part des estivants qui ont séjourné au Domaine durant l'été 2013. Toute l'équipe du Coudon vous attend pour la saison 2014.

Si vous êtes autonomes, n'hésitez pas à nous solliciter pour un séjour au soleil du Coudon de plusieurs mois, notamment durant le prochain l'hiver.

Les tarifs des années antérieures ont été maintenus sans augmentation.

Je salue et remercie l'ensemble des collaborateurs du Coudon, qu'ils soient aujourd'hui salariés de l'association ou de sa filiale.

La Fondation des « Gueules Cassées »

2013 a été le douzième exercice opérationnel de la Fondation des « Gueules Cassées » depuis sa reconnaissance d'utilité publique le 11 avril 2001.

Je vous rappelle que sur le plan de la gouvernance, la Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de 12 membres :

- 5 administrateurs du collège des fondateurs, c'est-à-dire des « Gueules Cassées »,
- 3 administrateurs de droit représentant le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé du Budget, le ministre chargé des Anciens Combattants
- 4 administrateurs du collège des personnalités qualifiées qui apportent leur compétence à la gestion de la Fondation.

Le Conseil d'administration est lui-même conseillé par un Comité scientifique composé de 15 éminents professeurs et médecins spécialisés.

La Fondation des « Gueules Cassées » mène ses missions au travers de 2 axes :

- **Le mécénat médical** par le soutien financier aux institutions s'intéressant à la recherche

fondamentale ou clinique et au traitement des traumatismes crânio-faciaux et de leurs séquelles, mais aussi aux pathologies d'origine malformative ou tumorale, aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral. Ce mécénat se concrétise par :

- le versement de bourses à des chercheurs,
- des soutiens financiers à des laboratoires de recherche ou des services hospitaliers spécialisés,
- le financement de matériel pour la recherche,
- l'attribution du Prix de la Fondation.

- **Le développement d'actions destinées à entretenir le souvenir des sacrifices de tous ceux qui ont servi la France.** Ce volet mémoriel a été activé pour la première fois en 2013 au travers du financement d'un colloque organisé par la Fondation Lyautey.

En ce qui concerne le mécénat médical, comme chaque année, la Fondation a lancé son appel à projet auprès de 800 chercheurs dans les différents services hospitaliers et organismes de recherche, dont le thème tenait compte de l'évolution de ses statuts qui ont été élargi à la prise en charge des pathologies neurodégénératives.

Le thème retenu pour l'année 2013 était :

PATHOLOGIE CRANIO-FACIALE

**Prise en charge et réparation des lésions
traumatiques et tumorales,**

**Prise en charge de pathologies
s'accompagnant de séquelles fonctionnelles
d'origine traumatique ou dégénérative.**

Le nombre de dossiers de recherche traités est en régulière augmentation et pour la première fois le seuil de 60 demandes a été franchi, signe

de la notoriété grandissante de la Fondation des « Gueules Cassées » :

- 61 dossiers complets ont été reçus et chacun a été soumis à l'examen de deux rapporteurs du Comité scientifique,
- 38 dossiers de recherche ont reçu un avis favorable et ont été approuvés par le Conseil d'administration pour un montant total de 1 089 323 euros.

La Fondation apporte également des soutiens financiers à des institutions leur permettant d'acquérir des équipements nécessaires à la recherche et le traitement des traumatismes crânio-faciaux :

- Un digipointeur destiné au service ORL du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph,
- La participation au tour de table financier, initié par la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer, qui va permettre l'acquisition d'un Tomographe à Émission de Positons-IRM (PET-IRM) qui sera installé au sein du Groupe Hospitalier de la Pitié-Salpêtrière pour la recherche et le traitement de maladies neuro-dégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer. La Fondation apporte, en deux annuités, la somme de 520 000 euros soit 10 % de la valeur de l'appareil aux côtés d'autres grands mécènes : la Fondation Bettencourt-Schuller, le groupe industriel Marcel Dassault... Il s'agit d'un équipement exceptionnel, dont seul un exemplaire dédié aux pathologies de la tête existe actuellement en Allemagne pour toute l'Europe.

La Fondation a également participé au financement de 3 congrès médicaux d'importance :

- le 2^e congrès de l'Association Française des Chirurgiens de la Face,

- le congrès de l'European Tissue Repair Society,
- le congrès de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation.

Le montant global de mécénat médical 2013 s'élève à 1 456 323 euros.

Depuis sa création en 2001, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu 253 projets de recherche pour un montant global de 7,3 M€.

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun a apporté son soutien au Comité National du Souvenir de Verdun (CNSV), gestionnaire du Mémorial de Verdun pour lui permettre d'assurer le fonctionnement du musée.

Elle a également apporté un financement exceptionnel de 500 000 euros au titre de sa participation aux travaux d'extension du Mémorial, décidés par le CNSV, afin de lui donner une plus grande attractivité en vue de la commémoration en 2016 du centenaire de la bataille de Verdun.

Enfin, je ne peux refermer la page de la Fondation des « Gueules Cassées » sans évoquer la mémoire de son président fondateur, M. Antoine du Passage, qui avait été promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur. La cravate de Commandeur lui avait été remise par le Grand Chancelier, le général Georgelin, le 11 février 2013.

Antoine du Passage nous a quittés le 29 janvier 2014, le monde de la recherche médicale et « Les Gueules Cassées » lui doivent beaucoup. Par sa vision prospective, il a donné tout son sens à la complémentarité des missions de l'association et

de la fondation, et par un récent élargissement des statuts permis d'assurer la pérennité des actions sociales au profit des « Gueules Cassées », même si à long terme l'UBFT devait être dissoute faute d'un nombre suffisant de membres.

La Française des Jeux (FDJ)

Vous l'aurez constaté une nouvelle fois, votre association et votre fondation mènent de nombreuses missions sociales, mémorielles et de recherche médicale dans l'intérêt général.

Elles le peuvent grâce à l'esprit d'entreprise qu'ont eu les fondateurs en initiant la création de la Loterie Nationale puis le Loto en 1976.

À ce titre, l'UBFT détient aujourd'hui 18 458 actions de La Française des Jeux, soit 9,23 % du capital de la société, et est titulaire d'un siège au Conseil d'administration au sein duquel l'association est représentée par votre directeur général, également président du Comité de développement durable de La Française des Jeux.

Il a participé en 2013 à six Conseils d'administration, une Assemblée générale, un Comité des nominations et rémunérations, quatre Comités du développement durable.

Le chiffre d'affaires 2013 de La Française des Jeux a atteint 12,35 milliards de mises, en progression de 1,8 % par rapport à 2012.

Le dividende 2013, qui sera versé aux actionnaires au mois de juin 2014, devrait être en augmentation importante par rapport à celui de 2012 encaissé en 2013, sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale de La Française des Jeux qui aura lieu après l'impression de ce rapport.

Les bonnes performances de La Française des Jeux en 2013 témoignent de l'attachement des Français à une offre de jeu attractive, responsable et multicanal ainsi qu'à un modèle de redistribution qui profite à tous.

M. Christophe Blanchard-Dignac, président-directeur général de La Française des Jeux en visite auprès du réseau commercial de la société, a honoré le Domaine du Coudon de sa présence le 15 janvier 2013.

2013 aura été un exercice riche en activités et évolutions pour l'association et la fondation dans lequel les collaborateurs bénévoles et salariés se sont investis, encore une fois, sans compter.

En votre nom, je me permets donc de les féliciter, toutes et tous, sans oublier les collaborateurs du Groupe Elior à qui est confiée la restauration de nos domaines de Moussy et du Coudon.

Je tiens personnellement à saluer et remercier les cadres qui m'entourent. Je nommerai, en les chargeant de transmettre à leur équipe, car je ne peux les nommer toutes et tous :

- Nabila Falek, notre nouvelle chef comptable,
- Catherine Lefebvre pour la direction juridique et les finances,
- Isabelle Chopin à la direction du Domaine du Coudon,
- le docteur Yves Carteau et Patricia Pomies à l'EHPAD,
- Alain Bouhier pour les missions très prenantes d'entraide et le Magazine,
- et Catherine Ponroy qui m'assiste au quotidien, sans perdre le sourire, dans le fonctionnement général de l'association et de la fondation.

Je citerai et remercierai également Pierre Villeminot, architecte historique des « Gueules Cassées » depuis la création du Loto qui nous assiste aujourd'hui pour la maîtrise d'ouvrage du chantier de construction de la Résidence Colonel Picot et Jean-Pierre Rivière, notre consultant spécialiste des EHPAD.

Un grand merci également aux bénévoles de l'Association et de la Fondation, administrateurs, délégués, porte-drapeaux et membres des commissions et du comité scientifique qui font confiance aux équipes du Siège et des Domaines.

Comme chaque année je tiens à remercier M. Christophe Blanchard-Dignac -président de La Française des Jeux- qui nous permet de vous accueillir sur le site historique de Moussy, où « Les Gueules Cassées » créèrent le Loto en 1976, et nous apporte une aide logistique importante en moyens techniques et humains pour l'organisation de cette Assemblée générale.

Enfin, je termine par des remerciements tout particuliers à Dominique et Patricia Lelong et à tout le personnel du Domaine de Moussy. Ils sont les successeurs de toute une lignée de directeurs et employés dévoués qui depuis 1926 ont assuré, tout d'abord en pionniers avec nos fondateurs l'essor du domaine, sa vocation de refuge et de lieu de réinsertion pour les mutilés de la Grande Guerre, les premières colonies de vacances... Puis au fil du temps Moussy était devenu une maison de retraite familiale avant que les nouvelles réglementations ne nous contraignent en 2007 à cesser d'y accueillir nos anciens. Moussy s'est ensuite tourné vers des activités plus largement ouvertes vers l'extérieur et plus festives. Mais le

vieillesse des membres de l'association et la crise économique que traverse notre pays depuis plusieurs années n'ont pas été favorables au développement attendu et conforme à l'objet de l'UBFT.

Aussi je vous demanderai de rendre un vibrant hommage à toutes celles et ceux qui, par le passé, ont œuvré pour Moussy et à l'équipe en place que nous allons hélas devoir, avant la fin de cette année 2014, accompagner le plus humainement possible vers d'autres destinées.

Olivier Roussel
Directeur général de l'UBFT
Secrétaire général de la
Fondation des « Gueules Cassées »

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le Conseil d'administration du 8 avril 2014 a arrêté les comptes de l'exercice 2013 qui se sont soldés par un excédent de 6 148 474 euros. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par nos Commissaires aux comptes.

Comme vous le savez, les besoins financiers de l'UBFT naissent tout d'abord de l'exploitation des domaines et des dépenses de fonctionnement du siège. Le résultat d'exploitation global de l'association est resté déficitaire de - 6,3 M€ en 2013. Il est lié à la fréquentation déclinante des domaines et aux charges du siège qui, en 2013, ont été accrues en raison du départ négocié de deux cadres.

En outre, nous avons accompli les missions principales de l'association, d'une part en versant des aides directes à nos membres, et d'autre part, en versant des contributions à des associations proches et à des causes nous tenant à cœur. Au total, ces dépenses se sont élevées à 4,7 M€.

Globalement, les besoins de l'exploitation se sont donc élevés à 11 M€ pour l'année 2013.

Notre participation dans le capital de La Française des Jeux et les revenus de notre portefeuille ont dégagé un résultat financier qui a couvert nos besoins d'exploitation et laissé un excédent. La FDJ nous a versé un dividende de 10,6 M€, en hausse de 36 % sur l'année précédente. En outre, le bon comportement des marchés a permis à notre portefeuille de progresser. Nous avons opportunément renforcé nos positions en actions

européennes au début 2013 et tous les indices de cette zone ont fortement progressé. De leur côté, les marchés obligataires ont résisté à la menace de hausse des taux qui était redoutée. Nous avons toutefois abaissé la sensibilité de notre portefeuille aux obligations à long terme en diversifiant les placements, notamment vers des produits déconnectés des marchés financiers et vers des placements immobiliers. Les mutations opérées, moins importantes qu'en 2012, nous ont néanmoins permis de réaliser des plus-values significatives car certains des produits qui ont fait l'objet d'arbitrages étaient anciens. Aux 3,1 M€ de distributions de nos fonds se sont ajoutés 4,9 M€ de plus-values nettes, portant le produit financier brut du portefeuille pour l'année à 8 M€.

Après impôts, le résultat financier a été de 16,3 M€, portant l'excédent courant à 5,3 M€. Des recettes exceptionnelles ont porté le résultat final à 6,1 M€. Ces produits exceptionnels se sont composés principalement de deux legs (364 K€ au total) de la vente d'une maison dans le village de Moussy (211 K€) et de la réévaluation des actions de la FDJ (255 K€).

L'exploitation de l'EHPAD est désormais logée dans la société CYP créée à cet effet en 2012, qui a réalisé en 2013 son premier exercice complet. Si elle est séparée juridiquement et comptablement de l'UBFT, elle est l'axe de développement prioritaire des activités de l'association et bénéficie de son soutien, notamment au plan financier. L'UBFT, seule actionnaire, a en 2013 souscrit à une augmentation de capital de 1,8 M€ destinée à régulariser les avances de trésorerie faites dans le cadre du financement des travaux. D'autres augmentations de capital interviendront au fur et à

mesure de l'avancement des travaux, dont le coût total prévu est de 13 M€. Les pertes que la CYP va accumuler pendant la période des travaux, mais qui sont en fait des investissements, seront prises en compte dans les livres de l'UBFT lors du lancement de l'exploitation des 111 lits en année pleine, soit en 2016. À cette date, la valeur des titres de la CYP dans les livres de l'UBFT sera ajustée des pertes constatées pendant la phase de mise en place de l'activité.

Un projet de création d'une résidence « Seniors » est à l'étude et pourrait voir le jour une fois la construction de l'EHPAD terminée, et le bâtiment « Olivier » libéré. Cette nouvelle activité sera un complément naturel de celle de l'EHPAD ; elle permettra d'élargir l'offre destinée aux seniors et en premier lieu à nos membres, et contribuera à pérenniser l'exploitation du domaine du Coudon.

Afin de mener à bien les projets de l'association, il est proposé de poursuivre la constitution de réserves et d'affecter le résultat excédentaire de 6 148 473,91 euros de la façon suivante :

- 10 % de l'excédent, soit 614 847 € doivent être affectés à la réserve statutaire qui passera à 35 654 169,29 €.
- La réserve pour la construction de l'EHPAD du Coudon sera dotée à nouveau à hauteur de 3 200 000 € ce qui la fera passer à 8 200 000 €.
- Une nouvelle réserve de 2 500 000 € sera constituée pour la création de la résidence Seniors.
- Les autres réserves resteront inchangées.
- Le solde de ces mouvements, soit -166 373,09 € sera prélevé sur le report à nouveau qui passe à 3 518 779,30 €.

Une première révision budgétaire du siège a été opérée en avril 2014 afin de tenir compte des dividendes annoncés en hausse par la FDJ ainsi, que des plus-values réalisées sur des ventes d'actions au premier trimestre.

Au-delà de ces bonnes nouvelles, les perspectives de l'année 2014 présentent plusieurs défis à surmonter par l'UBFT.

La décision du conseil d'administration du 11 février 2014 d'arrêter l'activité à Moussy va, à terme, remodeler l'équilibre financier de l'association. Le déficit de 1,7 M€ prévu au titre de 2014 sera revu dès que possible pour tenir compte de l'ensemble des opérations induites par cette décision.

L'activité hôtelière et événementielle du Coudon se poursuivra, même si dans l'immédiat les contraintes causées par les travaux, et à plus long terme la baisse de fréquentation des membres de l'association, jointe aux limitations statutaires, conduit à revoir en profondeur l'orientation de l'exploitation. Le déficit prévu pour 2014 est de 1,3 M€ à un niveau proche du déficit constaté en 2013.

L'excédent net prévu pour le siège en 2014 est de 8,7 M€ contre 9,2 M€ réalisés en 2013.

La CYP prévoit un déficit de l'ordre de 1 M€ contre un déficit d'environ 800 K€ en 2013.

Pour le portefeuille, les difficultés viendront de l'impact potentiel de la hausse des taux, dont nous nous efforçons de limiter l'impact. Les actions de désensibilisation de la volatilité quotidienne des

marchés seront activement recherchées. La hausse espérée du marché des actions n'est nullement acquise, compte tenu des hausses intervenues au cours des deux dernières années, des déséquilibres financiers non encore résolus, des conséquences inconnues de la création monétaire massive par les banques centrales, sans oublier les risques stratégiques.

Beaucoup de ces défis, et d'autres encore, n'étaient pas absents de l'environnement dans lequel nos fondateurs ont développé notre association. C'est en étant animés de leur esprit que tous ensemble nous affronterons ceux d'aujourd'hui et réaliserons nos nouvelles ambitions.

Bernard Allorent
Trésorier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres
de l'association Union des Blessés
de la Face et de la Tête,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Union des Blessés de la Face et de la Tête, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de votre Conseil d'Administration en date du 8 avril 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier sur les comptes 2013 présenté lors du Conseil d'Administration du 8 avril 2014 et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'UBFT.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports de votre Président, de votre Directeur Général et de votre Trésorier.

Fait à Paris, le 9 avril 2014
FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Didier PIRO

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'Assemblée générale relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2013**

**Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres,
de l'association Union des Blessés de la Face
et de la Tête,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de
votre association, nous vous présentons notre
rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la
base des informations qui nous ont été données,
les caractéristiques et les modalités essentielles
des conventions dont nous avons été avisés ou
que nous aurions découvertes à l'occasion de notre
mission, sans avoir à nous prononcer sur leur
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence
d'autres conventions. Il vous appartient, selon les
termes de l'article R. 612-6 du code de commerce,
d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion
de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59
du code de l'action sociale et des familles, il nous
appartient de vous communiquer, le cas échéant,
certaines informations relatives à l'exécution, au
cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà
approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que
nous avons estimées nécessaires au regard de la

doctrine professionnelle de la Compagnie nationale
des commissaires aux comptes relative à cette
mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la
concordance des informations qui nous ont été
données avec les documents de base dont elles
sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné
avis d'aucune convention passée au cours de
l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de
l'organe délibérant en application des dispositions
de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

II. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-
59 du code de l'action sociale et des familles, nous
avons été informés que l'exécution des conventions
suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant
au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au
cours de l'exercice écoulé.

I - Avec la fondation « des Gueules Cassées »

I.1. Dotation à la fondation « des Gueules Cassées »

Par un décret en date du 11 avril 2001, la fondation « des Gueules Cassées » a été reconnue comme établissement d'Utilité Publique. Dès lors, le Président de la fondation « des Gueules Cassées », en vertu de l'article 1^{er} du décret du 11 avril 2001, a été autorisé à accepter au nom de la Fondation, le versement d'un montant de 30 490 000 euros constituant ainsi la dotation de l'établissement. Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2000 avait approuvé le montant de cette dotation.

I.2. Refacturation de frais de personnel, administratif et comptable

La refacturation est faite sur la base d'un nombre d'heures effectuées par les salariés de l'UBFT pour le compte de la Fondation et des charges de personnel correspondantes.

Elle s'est élevée à 70 157,87 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

II - Avec LES AILES BRISEES

L'association LES AILES BRISEES a conclu, le 4 octobre 1972, un contrat avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aux termes duquel il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

À compter du 1^{er} janvier 1973, l'association « Les Ailes Brisées » a donné à votre association mandat de gérer leur émission de billets de la Loterie Nationale.

Un avenant à ce contrat du 4 octobre 1972 a été signé en date du 8 novembre 1989 pour

tenir compte des modifications des conditions d'exploitation des émissions et notamment la création du Loto. Cet avenant en date du 8 novembre 1989 n'a pas modifié l'essentiel du contrat signé le 4 octobre 1972.

Le 8 novembre 1999, un accord transactionnel entre la Française des Jeux et le GIE PRELO a abrogé le contrat de loterie instantanée de 1991 et ses avenants qui les liaient. De ce fait, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et les Ailes Brisées ont signé un avenant au contrat initial en date du 14 décembre 2000 pour tenir compte de cet accord transactionnel. Cet avenant, dont les dispositions ont pris effet au 1^{er} janvier 2000, aménage le protocole d'accord de 1972, et, annule et remplace l'avenant du 8 novembre 1989.

Au titre de l'exercice 2013, la dotation allouée à l'association « Les Ailes Brisées » s'est élevée à 1 449 395,02 euros.

III - Avec LA FRANCAISE DES JEUX

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229 % ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de la Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

IV - Avec la SICAV EPARGNE AGUESSEAU

Un protocole est intervenu entre l'établissement financier Lazard et votre association afin de créer la sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ». Le conseil d'administration du 18 juin 2004 a autorisé votre Président à signer le protocole avec l'établissement financier Lazard. Le conseil d'administration du 28 septembre 2004 s'est

prononcé pour la constitution de la sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ».

Cette sicav a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 août 2004 et a été créée officiellement le 14 octobre 2004. Au 31 décembre 2013, les 3 446 parts que vous détenez dans la sicav « Sicav Epargne Aguesseau » s'élèvent à un montant de 36 048 628,11 euros.

V. Avec la société CYP SAS

- Nature et objet : convention d'occupation précaire entre UBFT (Domaine du Coudon) et la CYP SAS.

- Modalités :

- Indemnité d'occupation annuelle de 187.200 euros hors taxes et hors charges, payable à terme le dernier jour de chaque trimestre civil ;
- Remboursement à l'UBFT des charges de consommation d'électricité, d'eau et de chauffage au fuel afférents aux biens occupés fixés forfaitairement à la somme annuelle de 31.800 euros hors taxes, calculée sur la base des consommations et charges totales annuelles estimées, au prorata des surfaces occupées.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2012 pour expirer à la date d'achèvement des travaux de construction des bâtiments de la société CYP SAS, prévue au cours du 1^{er} semestre 2015.

Nous vous précisons que votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori :

- la facturation entre UBFT (Domaine du Coudon) et la société CYP SAS pour les charges de location

des bâtiments, énergies et personnel, lors de sa réunion du 14 février 2013 ;

- la mise à disposition des locaux par l'UBFT au profit de la société CYP SAS.

Le montant des produits comptabilisés au 31/12/2013 au titre de cette convention s'élève à :

- 187 200,00 euros au titre de l'occupation précaire ;
- 31 800,00 euros au titre des charges de location des bâtiments, énergies et personnel.

VI - Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 35 entités suivantes :

1. Avec la Fondation des Gueules Cassées
2. Avec Les Ailes Brisées
3. Avec l'Office National des Anciens Combattants
4. Avec la Fondation Lyautey
5. Avec la Sicav Épargne Aguesseau
6. Avec la Fondation Souvenir de Verdun
7. Avec le Foyer des Invalides
8. Avec l'Institution Nationale des Invalides
9. Avec l'association Jean Lachenaud
10. Avec l'Office chrétien des Handicapés
11. Avec l'association Bagnolaise d'Information
12. Avec l'amicale des Anciens de la Légion Étrangère de Paris
13. Avec le Souvenir Français
14. Avec Solidarité Défense
15. Avec l'association Promotion Saint-Cyr « Terre d'Afrique »

16. Avec l'association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre
17. Avec l'unité de Soins Longue Durée Sainte-Elisabeth
18. Avec l'ANOCR (Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite) de l'Ain
19. Avec la Ligue de Tir du Lyonnais
20. Avec la Fondation Paul Parquet
21. Avec la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
22. Avec la Française des Jeux
23. Avec la Cyp Sas
24. Avec le Comité départemental de Tir de l'Ain
25. Avec le Club de Tir des Pionniers Bressans
26. Avec l'association Nationale « Maréchal Lyautey »
27. Avec « les Amis du Bec Hellouin »
28. Avec la SCI Dumont
29. Avec le Syndicat Intercommunal de l'eau du Var-Est Seve
30. Avec le Comité National du Souvenir de Verdun
31. Avec « La Flamme de la Nation »
32. Avec l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants)
33. Avec La Fondation des Mutilés et Invalides de Guerre
34. Avec l'association Handicap Nord-Sud Solidarité Afrique
35. Avec le Comité de Développement Durable de la Française des Jeux

Fait à Paris, le 9 avril 2014

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier PIRO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (1/2)

A C T I F	2013			2012
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires _____	114 241	111 363	2 878	6 765
Fonds commercial ¹				
Autres immobilisations incorporelles _____	47 886	0	47 886	47 886
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes _____				
Immobilisations corporelles :				
Terrains _____	744 254	503 183	241 071	260 963
Constructions _____	24 149 703	17 353 567	6 796 136	7 467 960
Installations techniques, matériel et outillages industriels _____	1 303 554	1 040 827	262 727	228 747
Autres immobilisations corporelles _____	976 748	859 485	117 262	137 121
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières² :				
Participations _____	8 207 100		8 207 100	6 407 100
Créances rattachées à des participations	48 004		48 004	
Autres titres immobilisés _____	7 050 956		7 050 956	6 795 836
Prêts _____	727 589	173 608	553 981	572 143
Autres immobilisations financières _____	147 334		147 334	146 311
TOTAL I _____	43 517 370	20 042 034	23 475 336	22 070 833
Stocks et en-cours :				
Matières premières et approvisionnements _____	47 091		47 091	30 994
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances³				
Créances usagers et comptes rattachés _____	229 089		229 089	119 440
Autres créances _____	130 670		130 670	237 946
Valeurs mobilières de placement _____	149 855 489	130 000	149 725 489	107 017 469
Disponibilités _____	6 468 494		6 468 494	42 060 111
Charges constatées d'avance _____	119 495		119 495	53 088
TOTAL II _____	156 850 328	130 000	156 720 328	149 519 048
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V) _____	200 367 698	20 172 034	180 195 664	171 589 881

1. Droit au bail
2. Dont à moins d'un an
3. Dont à plus d'un an

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (2/2)

	2013	2012
PASSIF		
<i>Fonds associatifs</i>		
<i>Fonds propres</i>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	119 632 459	119 632 459
Ecart de réévaluation		
Réserve statutaire	35 039 322	34 343 159
Réserve extension EHPAD du Coudon	5 000 000	
Réserve évolution domaine de Moussy	1 000 000	
Réserve participation colloque 2014	200 000	
Report à nouveau	3 685 152	3 619 692
Résultat comptable de l'exercice	6 148 474	6 961 623
<i>Autres fonds associatifs</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL I	170 705 407	164 556 934
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
<i>Fonds dédiés</i>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	87 359	106 025
TOTAL III	87 359	106 025
<i>Dettes</i>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ¹		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 033	393 718
Dettes fiscales et sociales	2 971 838	2 372 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 088 026	4 160 635
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV²	9 402 897	6 926 923
Écart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	180 195 664	171 589 881

1. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2. Emprunts et dettes à plus d'un an

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013 (1/2)

	2013	2012
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises _____	7 994	11 155
Production vendue (biens et services) _____	1 481 456	2 058 621
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES _____	1 489 450	2 069 776
dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée _____		56 500
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges _____	38 298	32 373
Cotisations _____	395	683
Dons _____	5 890	7 510
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Autres produits _____	3 801	3 308
TOTAL I _____	1 537 834	2 170 151
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises _____	15 580	21 087
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements _____	150 316	156 190
Variation de stock _____	- 16 097	14 131
Autres achats et charges externes (dont cotisations) _____	2 912 097	3 873 672
Impôts, taxes et versements assimilés _____	305 791	285 414
Salaires et traitements _____	2 293 437	2 104 520
Charges sociales _____	1 086 725	1 062 235
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements _____	1 099 619	1 227 277
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées _____	4 738 029	3 807 784
Autres charges (dont cotisations) _____	2 910	1 161
TOTAL II _____	12 588 406	12 553 469
1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) _____	- 11 050 572	- 10 383 318
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé _____	13 591 675	10 430 178
Autres intérêts et produits assimilés _____	140 325	510 921
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	7 365	5 111 663
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement _____	4 906 725	6 929 720
TOTAL V _____	18 646 091	22 982 482
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions _____	202 604	14 709
Intérêts et charges assimilées _____		11 091
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement _____		4 167 715
TOTAL VI _____	202 604	4 193 515

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013 (2/2)

	2013	2012
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	18 443 487	18 788 968
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 392 915	8 405 650
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	512 301	75 382
- legs et donations	363 508	
- subventions		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	875 809	75 382
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	19 535	28 914
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	19 535	28 914
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	856 274	46 467
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)	19 991	59 511
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Impôt sur secteur associatif (XI)	2 120 706	1 550 006
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+IX)	21 079 725	25 287 526
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+XI)	14 931 251	18 325 904
EXCÉDENT OU INSUFFISANCE	6 148 474	6 961 623
Évaluation des contributions volontaires en nature :		
Produits :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0
Charges :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 20 JUIN 2014

BUDGET 2014 GRANDS ÉQUILIBRES¹

CHARGES

Fonctionnement hors amortissements 5 251 942 €

Fonctionnement associatif	2 311 473 €
Coudon.....	896 495 €
Moussy ²	1 220 966 €
CYP (déficit hors travaux).....	823 008 €

Aides sociales individuelles 2 295 000 €

Aides aux Institutions..... 1 285 000 €

Comité d'Entente.....	320 000 €
Colloque 2014	200 000 €
Souvenir Français.....	200 000 €
Solidarité Défense.....	50 000 €
Devoir de Mémoire.....	160 000 €
Soutien social aux autres associations..	265 000 €
HIA PERCY.....	40 000 €
Dossier « Blessés pour la France ».....	50 000 €

Ailes Brisées (Convention 1972)..... 1 718 283 €

TOTAL DES CHARGES..... 10 550 225 € imputables à l'exercice 2014

PRODUITS

Française des Jeux, produit net..... 10 747 171 €

Dividende à percevoir en 2014.....	12 643 730 €
Impôt 15 % sur dividende 2014.....	1 896 559 €

Revenus du portefeuille

	Brut	Net
Epargne Aguesseau	1 346 220 €	
Fonds Jourdain	992 750 €	
Fonds Picot	389 584 €	
Fonds actions	214 531 €	
Fonds Immo SR	145 078 €	
Autres fonds	210 000 €	
Livret, CAT et BMTN	328 587 €	
Autres produits (dont plus-value)	2 271 610 €	

Total 5 898 360 € 5 392 243 €

TOTAL DES PRODUITS (NET) 16 139 414 €

RÉSULTAT

AVANT EXTERNALISATION ÉVENTUELLES DE PLUS-VALUES

ET HORS AMORTISSEMENTS 5 589 189 €

Investissements courants 2014 665 900 €

Siège.....	108 000 €
Moussy.....	21 900 €
Coudon.....	536 000 €

Travaux EHPAD au Coudon

Versements 2014	6 000 000 €
-----------------------	-------------

1. Tient compte de la révision du budget du siège d'avril 2014.

2. Ne tient pas compte de la fermeture de Moussy dont l'impact est en cours de chiffrage.



Guoules Cassées
Sourire Quand Même

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET VOTE DES RÉOLUTIONS

Note explicative pour les votes

Liste des candidats

Curriculum vitae des candidats

Textes des résolutions

Vous trouverez, en pièces jointes à cette brochure :

- **1 bulletin de vote**
- **1 enveloppe pour le bulletin de vote**
- **1 enveloppe T**

- **1 pouvoir**
- **1 enveloppe pour le pouvoir**

Ci-après les curriculum vitae des candidats qui sont la retranscription intégrale des textes fournis par eux-mêmes.

NOTE EXPLICATIVE POUR LES VOTES : - RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - VOTE DES RÉSOLUTIONS

Conformément à l'article V des Statuts, 6 postes sont à pourvoir, lors de l'Assemblée générale de juin 2014.

Sont candidats :

- 5 administrateurs sortants et rééligibles, dont le mandat vient à échéance de 3 ans,
- 1 administrateur dont la cooptation, validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2014 est à ratifier par l'assemblée générale (conformément à l'article V des Statuts), en remplacement de M. Antoine du Passage démissionnaire de son poste d'administrateur. Le mandat de l'administrateur ainsi ratifié prendra fin en juin 2016, date d'échéance du mandat de son prédécesseur.

Conformément à l'article VIII des Statuts, le vote est possible par correspondance.

1. – Vote par correspondance (à privilégier pour des raisons de représentativité et de commodité)

Vous trouverez joints à la convocation :

- **le bulletin de vote** pour le renouvellement des administrateurs et l'approbation des résolutions :
 - **pour le renouvellement du conseil d'administration** : vous devez cocher le nom des candidats de votre choix,
 - **pour l'approbation des résolutions** : vous devez, pour chaque résolution, cocher l'une des trois cases.Le bulletin de vote ne doit comporter aucune mention ou signe quelconque,
- **une enveloppe, tamponnée "BULLETIN DE VOTE exclusivement - Conseil d'administration et résolutions"**, dans laquelle vous devez insérer le bulletin de vote,
- **une enveloppe "T"** dans laquelle vous devez inclure l'enveloppe comportant le bulletin de vote.

Vous devez indiquer au verso de l'enveloppe "T" vos nom, prénom et numéro de membre, **EN LETTRES MAJUSCULES** pour faciliter le pointage de la liste électorale. Merci par avance.

Vous devez poster l'enveloppe "T" au plus tard le vendredi 13 juin 2014.

Les opérations de dépouillement auront lieu au Siègne de l'Union les 16, 17 et 18 juin 2014.

Les enveloppes "T" seront conservées par La Poste et collectées par le président de la commission de scrutin **le lundi 16 juin à 8 h 30.**

Le conseil d'administration a désigné M. Guy Delplace-administrateur- pour présider la commission de scrutin.

2. – Vote le jour de l'assemblée générale

Les membres souhaitant voter en direct le jour de l'Assemblée générale, le 20 juin 2014 à Moussy-le-Vieux, pourront le faire en donnant leur identité, ce qui permettra de pointer la liste électorale.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 30 jusqu'à l'ouverture officielle de l'Assemblée générale ordinaire, fixée à 9 h 30.

Je me permets d'insister auprès de chaque membre sur l'importance de participer à ces votes.

Afin que votre bulletin de vote concernant le renouvellement des administrateurs et les résolutions présentées à l'Assemblée générale puisse être pris en compte, vous devez être à jour de vos cotisations (Article III des Statuts). Son montant est de 5 € par an par chèque à l'ordre de l'UBFT. Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, merci d'adresser votre chèque, par pli séparé, avant l'envoi de votre bulletin de vote.

Les statuts prévoient **le vote par correspondance**, ce qui renforce la représentativité des membres qui ne peuvent se déplacer à Moussy pour l'Assemblée générale, et facilite le déroulement de l'assemblée, **je vous invite donc expressément à privilégier cette procédure écrite** et vous en remercie.

Henri Denys de Bonnaventure
Président

**LISTE DES CANDIDATS
AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR**

1. ALLORENT Bernard..... Membre d'honneur 20 022

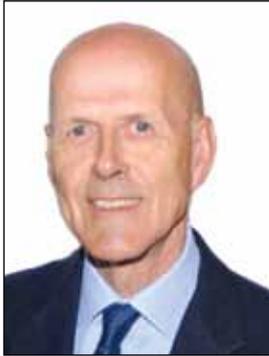
2. EYCHENNE Michel Actif 70 322

3. MERGLEN Pierre..... Actif 45 199

4. MORIN Georges Actif 44 967

5. NAIL Michel Actif 70 209

6. REMM Patrick Actif 70 220



ALLORENT Bernard

Membre de l'UBFT N°

20 022 (Membre d'honneur)

Date de naissance

28 avril 1944

Situation de famille

Marié

Adresse

16 bis, avenue Bosquet
75007 Paris
Tél. : 01 45 55 16 01

Formation

École Nationale d'Administration, Paris -
Promotion 1970
Université de Paris - Maîtrise de droit, 1966
Université de Strasbourg
Diplôme de l'Institut d'Études Politiques, 1965

Activités civiles principales

- 2006-2012 : Consultant indépendant dans le domaine de
la gestion des risques financiers

- Groupe BNP Paribas, Paris

Avril 2001 - Décembre 2005 : Responsable mondial des risques

Avril 2000 - Mars 2001 : Responsable de la Banque de
Financement et d'Investissement en Europe

- Groupe Paribas

Octobre 1998 - Mars 2000 : Responsable de l'Europe
centrale, Francfort

Mars 1996 - Septembre 1998 : Responsable du
Département de l'Action Commerciale

Septembre 1991 - Mars 1996 : Directeur général, Banque
Paribas Suisse, Genève

1990 - 1991 : Directeur général, Paribas North America,
New York

1988 - 1991 : Directeur général, Banque Paribas,
Succursale de New York

1983 - 1988 : Directeur général adjoint, Banque Paribas,
Succursale de New York

1981 -1983 : Responsable des Engagements, zone
Amérique, Banque Paribas, Paris

- The Chase Manhattan Bank, Paris et New York

1978 - 1981 : Directeur général adjoint, Chase France

1977 - 1978 : Directeur, Chase Paris

1973 - 1977 : Directeur adjoint, Chase Paris

1971 - 1972 : « Project officer », Chase New York

1970 - 1971 : Programme de formation, Chase Paris et
New York

Activités militaires principales

Lieutenant de Réserve Honoraire du Train

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

Projet de recherche historique dans le cadre de l'École des
Hautes Études en Sciences Sociales

Profession de foi

C'est ma troisième année de présence à l'UBFT où je suis
heureux de contribuer en particulier à la gestion de ses
finances, dans un esprit de solidarité et de camaraderie qui
en fait un endroit exceptionnellement stimulant. Je serai
heureux de continuer à le faire, et c'est pourquoi je sollicite
le renouvellement de mon mandat d'administrateur.



EYCHENNE Michel

Membre de l'UBFT N°

70 322

Date de naissance

8 juin 1939

Situation de famille

Marié, 5 enfants

Adresse

13 rue La Bruyère
78000 Versailles
Tél. : 01 39 55 06 05

Formation

1959 : École de l'Air
1960 : Brevet de Parachutisme Militaire
Brevet de Pilote de Chasse, Brevet de Pilote de
Transport
Commandant de Bord du Transport Aérien Militaire

Activités civiles principales

Ingénieur informaticien

Activités militaires principales

- 1959 : Ecole de l'Air
- 1962 - 1963 : Pilote de chasse à la 20^e Escadre de chasse à Oran
- 1964 : puis à la 21^e Escadre de chasse à Madagascar
- Octobre 1964 : blessure en service aérien commandé
- Carrière dans le transport aérien militaire à Reims, Fort Lamy (Tchad) et Evreux au groupe aérien mixte 56 comme chef des opérations puis commandant d'unité
- 1975 -1979 : Membre du Conseil Permanent de la Sécurité Aérienne à l'Etat-major de l'Armée de l'Air
- 1^{er} janvier 1979 : Nommé Lieutenant-colonel
- Septembre 1980 : quitte l'Armée de l'Air avec 5 140 heures de vol.

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Depuis sa retraite, en 1999, s'est investi dans la vie associative :
- Animation d'un atelier pour handicapés, au sein de l'ordre de Malte
 - Trésorier de l'Association Culture et Bibliothèques pour Tous (Yvelines)
 - Administrateur des Ailes Brisées
 - Administrateur de la Fondation du Souvenir de Verdun
 - Administrateur du Comité National du Souvenir de Verdun
 - Administrateur du Comité de la Flamme de la Nation

Décorations

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite (1976)

Blessure (s) & pension militaire d'invalidité

Blessé hors conflit en service aérien commandé le 24 octobre 1964. Taux d'invalidité : 95 %

Profession de foi

Motivé par la solidarité et le service aux plus défavorisés, je présente ma candidature au Conseil d'administration de l'UBFT.



MERKLEN Pierre

Membre de l'UBFT N°

45 199 (Actif)

Date de naissance

19 juin 1939

Situation de famille

Marié - 3 enfants

Adresse

Kerprat
56450 Theix
Tél. : 02 97 43 02 80

Formation

1964 -1965 : École Militaire Interarmes
Auditeur de la 110^e session régionale de l'IHEDN

Activités militaires principales

Octobre 1992 : Bureau instruction de l'École Inter-Armées du Renseignement et d'Étude des Langues (EIREL) puis retraite pour raisons de santé
1989-1992 : Bureau d'Études du Haut-Commissaire en Polynésie française
1986-1989 : Détachement d'Assistance Opérationnelle et Commandant en second au 3^e Régiment d'Infanterie de Marine
1983-1986 : bureau d'études du préfet de la région Guadeloupe
1983 : Chef de cabinet du général commandant les éléments français de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (Finul)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Administrateur coopté de l'UBFT
- Depuis le 1^{er} décembre 1992 : actions de préservation de la Mémoire et bénévolat dans diverses associations (Association du pays de Vannes et d'Abéché au Tchad, Société des Membres de la Légion d'honneur, l'Entraide parachutiste, l'Épaulette
- Participation aux travaux de la section locale de l'IHEDN

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur - 1988
Chevalier de l'Ordre national du Mérite - 1982
Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Acouphènes et traumatisme sonore. Blessé en service lors d'un attentat à la voiture piégée à la Préfecture de Guadeloupe le 14 novembre 1983
Taux d'invalidité : 45 %

Profession de foi

Dès l'adolescence, le récit des campagnes d'un oncle, grand invalide, infirmier dans l'Armée d'Orient, m'avait impressionné et subjugué, avec notamment le drame de certaines blessures reçues par ses camarades de combat, et l'œuvre admirable menée par médecins, chirurgiens et bénévoles pour redonner une vie normale à ces grands blessés.

Je considère comme un grand honneur d'avoir été admis au sein de l'Union puis de son Conseil d'administration. Je compte continuer me consacrer au mieux de mes capacités à cette responsabilité.



MORIN Georges

Membre de l'UBFT N°

44 967

Date de naissance

12 novembre 1934 à Sidi Bel Abbés (Algérie)

Situation de famille

Marié, 2 enfants

Adresse

6 square Sainte-Clotilde

92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 46 02 37 95 - 06 09 80 61 22

Fax : 01 46 02 13 90

Formation

École Spéciale Militaire Interarmes de Saint-Cyr -
Promotion « Général Laperrine » (1956-1958)

École d'Application de l'Infanterie à Saint-Maixent
(1959)

Breveté Parachutiste

Activités militaires principales

Campagne d'Algérie (1959-1961)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Président et fondateur (1995) de l'association « Handicap Nord Sud Solidarité Afrique »
- Président adjoint de la Fondation des Mutilés et Invalides de Guerre
- Secrétaire général de l'Association des Plus Grands Invalides de Guerre
- Administrateur du Souvenir français par délégation de l'UBFT
- Fondateur (1966) du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides - Président actif (1966 à 1994)
- Président d'Honneur (depuis 1994)

Décorations

Commandeur de la Légion d'honneur
Officier du Mérite National
Croix de la Valeur Militaire avec deux citations
Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports
Médaille de Vermeil de la Ville de Paris

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Amputation des deux jambes et d'un bras. Degré d'invalidité : 100 % 61° + double Art.L.18 + L.36

Profession de foi

Sensible au profond esprit de solidarité et d'entraide qui règne à l'UBFT pour le bien de nos membres et de nos familles, sensible également au dynamisme efficace et constructif de nos dirigeants et du bureau en particulier, pour non seulement conserver, mais accroître l'intégrité de son patrimoine et de ses moyens, cela resterait un honneur pour moi que de continuer à apporter mon soutien, modeste, mais totalement engagé.



NAIL Michel

Membre de l'UBFT N°

70 209

Date de naissance

25 mai 1935

Situation de famille

Marié, 3 enfants

Adresse

12bis rue du Val de Grâce
75005 Paris
Tél. : 06 82 48 53 13

Formation

École Militaire Interarmes
Université de Droit et de Lettres

Activités civiles principales

Conseiller départemental (Paris) à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (membre de la Commission Sociale)

Activités militaires principales

Officier de carrière

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Président d'honneur d'associations d'Anciens Combattants (Légion Etrangère et Casques Bleus)
- Membre honoraire du Comité de La Flamme sous l'Arc de Triomphe

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Croix du Combattant Volontaire
Médaille d'Outre-mer (agrafe Liban)
Médaille de la Jeunesse & des Sports

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessé à la face le 2 novembre 1960 -
Taux d'invalidité : 65 %

Profession de foi

Admirant l'esprit de Fraternité fondé sur la confiance et la transparence qui existe au sein de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, je désire continuer à faire bénéficier de mon expérience dans le domaine de l'action sociale l'ensemble des membres des « Gueules Cassées ».



REMM Patrick

Membre de l'UBFT N°

70 220

Date de naissance

3 octobre 1950

Situation de famille

Marié, 1 enfant

Adresse

21 rue Diderot
92130 Issy Les Moulineaux

Formation

Bac
Licence d'allemand (Université de Heidelberg - RFA)

Activités civiles principales

Gérant de société (fin d'activité 2013)

Activités militaires principales

- 1968 : Engagé volontaire – Spécialité CTA RENS.
- OPEX – Liban - Fin de service actif en 2002 – Dernier grade détenu : major concours.
- Actuellement : officier dans la réserve opérationnelle (ORSEM)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Président de l'association historique : « Le casque et la plume »
- Cofondateur du musée « Auto + Technick Museum » à Sinzheim (RFA) - Conservateur honoraire du musée
- Membre de l'association des Écrivains combattants
- Membre du Conseil Economique et Social (1997-2000)
- Auditeur IHEDN - I.E. 13^e cession
- Trésorier de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie
- Auteur publié de plusieurs ouvrages sur le thème militaire

Décorations

Médaille militaire
Chevalier Ordre national du Mérite
Chevalier Palmes académiques
Chevalier Arts et Lettres
TRN
Médaille d'argent Jeunesse et Sports
Médaille Outre-mer agrafe « Liban »
Défense nationale

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessures en service
Titulaire d'une pension d'invalidité de 100 % définitive

Profession de foi

Mes fonctions d'administrateur coopté, en tant que Secrétaire du conseil, et de membre de la commission des aides sociales et des admissions m'ont permis de développer ma connaissance de l'association dont je partage sans réserve aucune les valeurs et les objectifs. Je souhaite pouvoir continuer à contribuer à les faire vivre dans l'intérêt de notre communauté.

**RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE
DU VENDREDI 20 JUIN 2014
ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2014**

Résolution N°1

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2013, l'assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution N°2

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2013 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

Elle décide d'affecter le résultat excédentaire de 6 148 473,91 euros de la façon suivante :

- 10 % de l'excédent, soit 614 847 euros doivent être affectés à la réserve statutaire qui passera de 35 039 322,29 à 35 654 169,29 euros,
- La réserve pour la construction de l'EHPAD du Coudon dotée à nouveau à hauteur de 3 200 000 euros ce qui la fera passer de 5 000 000 euros actuellement à 8 200 000 euros,
- Une nouvelle réserve de 2 500 000 euros pour la création d'une résidence seniors au Domaine du Coudon est également proposée,
- Les autres réserves restent inchangées,
- Le solde de ces mouvements, soit -166 373,09 euros est prélevé sur le report à nouveau qui passe de 3 685 152,39 à 3 518 779,30 euros.

Résolution N°3

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2014, l'assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Résolution N°4

Conformément à l'article X des statuts, l'assemblée générale approuve la délibération du Conseil d'administration prise en séance du 11 février 2014 de procéder à la cession du Domaine de Moussy-le-Vieux, au mieux des intérêts de l'UBFT.

Cependant cette résolution est prise à titre conservatoire. En effet, dans l'hypothèse où une nouvelle mission d'intérêt général conforme aux statuts de l'UBFT serait trouvée pour redynamiser le Domaine de Moussy durant la procédure d'aliénation celle-ci serait interrompue.

Le produit de la cession du Domaine de Moussy-le-Vieux sera affecté aux œuvres sociales de l'UBFT.

L'assemblée générale donne pouvoir au président et au directeur général pour procéder à l'ensemble des démarches administratives et à la signature des actes notariés devant aboutir à la cession du Domaine de Moussy-le-Vieux.

